



## Les transferts – rappel des règlements

Le Règlement d'Ordre Intérieur (partie sportive) a été modifié en novembre 2023 pour clarifier la réglementation en matière de transferts et de mutations.

Je vous invite à relire le document et plus particulièrement les pages 9 à 11 qui définissent les transferts et les mutations et les pages 14 à 17 qui expliquent les procédures.

Ce qu'il faut bien retenir :

- **On s'inscrit sur la liste des transferts du 5 mai au 20 mai**
- **On confirme son transfert en précisant le club du 21 mai au 5 juin**

Les deux opérations peuvent se faire via l'**Espace Personnel** pendant les périodes actives.

L'envoi d'un courrier recommandé est toujours possible mais nous vous invitons à privilégier la méthode informatique : rapide, gratuite, écologique et sécurisée.

Attention, **le respect des procédures est de stricte application** ; en cas de doute, interrogez-nous pendant la période active car une fois dépassée, nous ne pouvons pas vous aider...

Quelques questions qui sont souvent posées :

- Je quitte mon club pour aller jouer à l'étranger, que dois-je faire ?  
*Tu t'inscris sur la liste de transferts et lors de la confirmation, tu coches « ETRANGER ». Une libre sortie est alors établie par le bureau de l'AFTT.*
- Je quitte mon club pour un club affilié à la VTTL ?  
*Tu t'inscris sur la liste de transferts et lors de la confirmation, tu coches « VTTL ». Une libre sortie est envoyée par le bureau au secrétariat de la VTTL.*
- Je n'ai plus joué depuis plus d'un an et je veux aller dans un autre club ?  
*Soit tu n'étais plus affilié et tu fais une simple affiliation dans ton nouveau club (avec certificat médical si tu as plus de 3 ans d'inactivité), soit tu étais affilié et tu dois suivre les procédures de transfert.*
- Je suis « licence récréative » et je veux changer de club ?  
*La licence récréative est une licence d'assurance. Tu peux changer de club sans faire de transfert.*
- Je joue à l'étranger ou dans un club de la VTTL et je veux venir dans un club de l'AFTT ?  
*Tu dois suivre les procédures de la fédération que tu quittes et faire une simple affiliation.*



Le module d'inscription sur la liste des transferts sera accessible le 5 mai et le formulaire « papier » sera publié en même temps.

La confirmation du transfert sera accessible le 21 mai et le formulaire « papier » sera également publié en même temps.

### Un problème ?

- Envoyez-nous un mail à [info@aftt.be](mailto:info@aftt.be)
- Vous pouvez aussi nous appeler au 081/322.117

**A.S.B.L. Aile Francophone de la Fédération  
Royale Belge de Tennis de Table**

N° d'entreprise : BE0419.163.031

**SIEGE : Allée des Artisans, 5 - 5590 Ciney**

**IBAN : BE33 3670 4556 0246 BIC : BBRUBEBB**



**Fédération reconnue par la  
Communauté Française de Belgique**

Membre E.T.T.U. - F.I.T.T. - C.O.I.B.

**TEL. : 0032 (0) 81 32 21 17**

**E-MAIL : info@aftt.be**